

Délibération DEL-CC-2024-122

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

**Absents (12)** : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

## POLITIQUE DE LA VILLE

### Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » Valette à Bressuire : modalités de partenariat avec les différents porteurs et attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets 2024

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**Vu** le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**Vu** la circulaire NOR : TREB2322581C du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 dans les départements métropolitains ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire établi pour la période 2024-2030 ;

**Considérant** la validation des orientations de l'appel à projets 2024 par le comité de pilotage du contrat de ville du 11 décembre 2023 ;

**Considérant** la note de cadrage relatif à la programmation de l'appel à projets 2024 ;

**Considérant** les avis formulés par le comité des financeurs du contrat de ville du 27 mars 2024 ;

En lien avec les priorités définies dans le cadre du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier « Valette », l'appel à projets 2024 lancé par l'État et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'inscrit sur les thématiques suivantes :

- Améliorer la réponse éducative, notamment en direction des jeunes et des parents,
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous,
- Améliorer le cadre de vie et agir pour la transition écologique,
- Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités.

o Propositions de ventilation des crédits de l'appel à projets 2024 « Engagements Quartiers 2030 » Valette (Bressuire)

En 2024 les crédits dédiés à la politique de ville représentent 63 509€ (\*) :

- 12 000€ pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais (reconduction) ;
- 51 509€ pour l'Etat (diminution de 647€ par suite d'une baisse de l'enveloppe départementale).

\*(64 156€ en 2023)

Les 21 dossiers déposés (15 en 2023) ont été examinés par le comité du 27 mars. 14 ont reçu un avis favorable.

Des crédits non prévus ont été accordés :

- 3 000€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet « Les recettes de Valette » de Scènes de Territoire ;
- 4 000€ de l'Etat (Agence Nationale de Cohésion des Territoires / ANCT) pour l'action « Pacte avec les Quartiers Pour Toutes les Entreprises » mise en œuvre par la Maison de l'Emploi.

Les montants sollicités restant supérieurs à ceux disponibles, le comité des financeurs a proposé des choix en fonction de différents critères :

- Consolidation des actions existantes, structurantes sur le territoire c'est-à-dire qui s'inscrivent dans le temps et qui modifient la vie des habitants ;
- S'agissant des actions nouvelles ou ponctuelles (en italique dans le tableau ci-dessous), des priorités ont été données au regard des éléments suivants ;
  - o Nombre d'habitants du quartier bénéficiaires ;
  - o Projets occasionnant des dépenses de fonctionnement ;
  - o Projets aboutis, intégrés, s'inscrivant dans le paysage et la dynamique locale.

¶

Demandeurs	Projets	Montants demandés			Montants accordés			Crédit 5 autres
		Etat	CA2B	Total	Etat	CA2B	Total	
Association des parents d'élèves « La Marelle »	Participation au financement des activités de l'association	2 500€	0€	2 500€	2 500€	0€	2 500€	
Croix Rouge Française	Permanences d'accès aux droits et d'accès aux soins	4 500€	0€	4 500€	0€	4 500€	4 500€	
Maison De l'Emploi	Animation du Pacte avec les Quartiers Pour Toutes les Entreprises	4 000€	0€	4 000€	0€	0€	0€	+4 000 € ANCT
Centre Socio Culturel	Accompagnement à la scolarité	12 000 €	2 000 €	14 000 €	12 000€	2 000€	14 000 €	
	Rencontre des acteurs éducatifs « Grandir Ensemble »	3 000€	1 000 €	4 000€	3 000€	1 000€	4 000€	
	Ateliers autour de la découverte de la langue française, des valeurs de la République, des codes sociaux...	7 000€	1 500 €	8 500€	7 000€	1 500€	8 500€	
	Interventions sur l'interculturalité	5 000€	900€	5 900€	5 000€	900€	5 900€	
	Le contain'air : création d'un coffre à jouets géant	5 000€	1 000 €	6 000€	5 000€	0€	5 000€	
	Journée sportive du Conseil Citoyen	900€	0€	900€	1 000€	0€	1 000€	
Espoir Bressuirais	Activités de découverte des sports	2 500€	0€	2 500€	2 500€	0€	2 500€	
Association Lexplic	Permanences juridiques	9 000€	0€	9 000€	5 509€	2 100€	7 609€	
Agglomération du Bocage Bressuirais/Conservatoire	Orchestre à l'Ecole	4 000€	0€	4 000€	3 000€	0€	3 000€	
Agglomération du Bocage Bressuirais/Scènes de Territoire	Collectage de recettes proposé par un artiste vidéaste	5 000€	0€	5 000€	2 000€	0€	2 000€	+ 3000€ DRAC
Agglomération du Bocage Bressuirais/Direction valorisation des déchets	Projet pédagogique d'éducation à l'environnement pour les scolaires	3 500€	0€	3 500€	3 000€	0€	3 000€	
<b>TOTAL</b>					<b>51 509 €</b>	<b>12 00 0€</b>	<b>63 50 9€</b>	

o Proposition de conclusion de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

En conformité avec la circulaire susvisée du 31 août 2023, l'appel à projets 2024 prévoit la possibilité pour l'Etat de développer des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). Cet objectif vise à simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs en prévoyant l'attribution de crédits sur une période de 3 ans maximum.

Une CPO ne peut être établie que si :

- Les projets portés par les structures s'inscrivent dans la durée,

- Les structures sont connues pour la qualité de leurs interventions,
- La santé financière des structures est satisfaisante.

Dans ce cadre, l'Etat envisage la conclusion de CPO pour les 3 actions du Centre Socio Culturel ci-dessous :

- Accompagnement à la scolarité ;
- Rencontre des acteurs éducatifs « Grandir Ensemble » ;
- Ateliers autour de la découverte de la langue française, des valeurs de la République, des codes sociaux.

En concordance avec ces orientations, la communauté d'agglomération propose de réaliser une CPO avec le Centre Socio Culturel pour ces 3 mêmes actions.

Les crédits « réservés », inclus dans l'enveloppe consacrée à l'appel à projets, représentent 4 500€/an, soit 13 500€ sur une période de 3 ans.

En sus des crédits dédiés (12 000€), l'Agglo2B mobilise et renforce ses financements de droit commun en fléchant des crédits sur ses politiques sectorielles concourant à la réalisation des objectifs de la politique de la ville (prévision de 39 000€ pour les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets).

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver les modalités de partenariat avec les porteurs pour les actions telles que listées ci-dessus ;**
- **attribuer les subventions telles que listées ci-dessus dans le cadre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette (Bressuire), soit un montant total de 12 000€ (Croix Rouge Française : 4500€ ; Centre Socio Culturel : 5400€ dont participation financière d'un montant de 4 500€/an soit 13 500€ sur 3 ans ; et Association Lexplic : 2 100€) ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, dont la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre Socio Culturel de Bressuire.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)*